



15 avril 2013

## **Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres : Que retenir du référé de la Cour des comptes ?**

La Cour des comptes a transmis aux ministres concernés un référé sur la gestion du Conservatoire du littoral le 28 janvier 2013 qui a fait l'objet d'une réponse de la ministre de l'écologie le 28 mars dernier.

Tout d'abord, Force Ouvrière se félicite de la reconnaissance de l'intérêt du Conservatoire, de son action et des progrès constatés. Le Conservatoire du littoral est devenu un outil incontournable depuis sa création il y a 37 ans. Il est donc plus que jamais nécessaire de le préserver et de le conforter.

C'est pourquoi, Force Ouvrière demeure vigilant ou critique sur plusieurs points énoncés dans le référé de la Cour des comptes ou la réponse faite par la Ministre :

- Le développement des liens avec l'agence des aires marines protégées : même si des liens ou des coopérations doivent être réalisés, il est important de conserver les spécificités et les compétences propres aux deux établissements en les gardant indépendants. A ce titre, Force Ouvrière sera particulièrement vigilante à toutes vellétés qui pourraient voir le jour afin de fusionner des établissements uniquement sur la base d'une proximité apparente alors que leurs objets et finalités sont différentes..
- Sur l'inadéquation entre les moyens et les objectifs : l'intérêt du Conservatoire a été réaffirmé lors de la dernière Conférence environnementale. Plutôt que de revoir (et réduire) les objectifs, comme y invite la Cour des comptes, avec une seule lecture comptable, il serait plus pertinent de s'intéresser aux moyens alloués au Conservatoire. Le renvoi à la feuille de route pour la transition écologique, n'est pas plus satisfaisant que l'injonction de la Cour des comptes de développer du mécénat pour compenser l'absence d'investissement public. Il est indispensable d'accorder les moyens humains et financiers nécessaires ! Force Ouvrière dénonce les décisions actuelles : gel des effectifs sur plafond d'emplois, maintien du plafonnement par la direction du budget du droit annuel de francisation des navires malgré l'élargissement de son assiette, menaces de diminution de 10% des ressources affectées...

- Au niveau de la gestion du personnel, le renvoi d'évolutions pour les catégories B et C à des « réflexions » n'est pas acceptable. De même, la ministre annonce une finalisation du chantier sur les contractuels de catégorie A recrutés en CDI en juin 2013. Dans l'agenda social du ministère, il est au contraire prévu d'élaborer un quasi-statut commun de contractuels pour l'ONEMA, l'ONCFS et le Conservatoire du littoral. A ce jour, la DRH du ministère de l'écologie n'a pas avancé sur ce dossier pour traiter en préalable de problématiques spécifiques à l'ONEMA. Pour Force Ouvrière, il est urgent d'engager au plus vite le chantier d'un quasi-statut pour les agents contractuels des différents établissements.

A travers sa mission d'acquisition, le Conservatoire préserve et protège le littoral. Il assure donc aussi bien un rôle important dans le domaine de l'environnement que dans le domaine économique –non délocalisable- en maintenant une attractivité touristique. Pour Force Ouvrière, il est nécessaire de sortir de la simple approche budgétaire actuelle et de prendre en compte toutes les ressources directes et indirectes qu'apporte le Conservatoire.

Le référé de la Cour des comptes est disponible [ici](#)

La réponse de la ministre de l'écologie est disponible [ici](#)

---

**Pour toute remarque relative aux positions défendues  
par Force Ouvrière et pour toute question relative à  
votre carrière contactez nous**

Zaïnil NIZARALY

[znizaraly@fets-fo.fr](mailto:znizaraly@fets-fo.fr) / 01 44 83 86 20

FEETS-FO, 46 rue des Petites Ecuries 75010 Paris

Ou remplir le bulletin d'adhésion en ligne [ICI](#)



---

**Bulletin d'adhésion pour les agents des établissements publics du  
ministère de l'écologie et du ministère de l'égalité des territoires**

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière

NOM :

PRENOM :

CORPS/GRADE ou assimilé :

ETABLISSEMENT :

ADRESSE :

TELEPHONE BUREAU :

TELEPHONE PORTABLE :